

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE

La présente constitue un avis que l'assemblée annuelle des actionnaires de Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée (« **GMAF** ») se tiendra à 11 h (heure de Toronto) le mercredi 13 avril 2022, uniquement sous forme d'assemblée virtuelle (en ligne) par webdiffusion en direct (y compris tout ajournement ou report de celle-ci, l'« **assemblée** »). Les actionnaires du GMAF sont appelés les « porteurs de titres ».

Le but de l'assemblée est i) d'élire les administrateurs du GMAF pour l'année à venir et ii) de nommer l'auditeur pour l'année à venir et d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur, comme décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** »). L'assemblée traite également de toute autre question qui peut être dûment présentée à l'assemblée. Veuillez lire la circulaire avant de voter.

Compte tenu des dangers associés à la présente pandémie de coronavirus (la COVID-19), le gestionnaire souhaite atténuer les risques pour la santé et la sécurité des collectivités, des porteurs de titres, des employés et des autres parties prenantes. Pour cette raison, le gestionnaire tient l'assemblée uniquement sous la forme d'une assemblée virtuelle (en ligne) qui sera menée par le biais d'une webdiffusion en direct. Tous les porteurs de titres, quel que soit leur emplacement géographique, auront une chance égale de participer à l'assemblée et de dialoguer avec le gestionnaire ainsi qu'avec les autres porteurs de titres en temps réel.

Les participants auront besoin d'un appareil connecté à l'Internet comme un ordinateur portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire pour avoir accès à la plateforme de l'assemblée virtuelle. La plateforme de l'assemblée virtuelle sera entièrement prise en charge par les navigateurs Web populaires et les appareils utilisant la version la plus récente des plugiciels applicables. Les porteurs de titres qui participent à l'assemblée doivent rester connectés à l'Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin commence. Il est de la responsabilité du porteur de titres de s'assurer de sa connectivité à Internet pendant la durée de l'assemblée. **Même si vous prévoyez de participer à l'assemblée, vous devriez envisager de voter à l'avance afin que votre vote soit comptabilisé au cas où vous rencontreriez des difficultés techniques pendant l'assemblée.**

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE VIRTUELLE

Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer à l'assemblée et voter en ligne à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/AGF2022 (le « **site Web de l'assemblée** ») et en entrant le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur la procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Les participants auront besoin d'un appareil connecté à l'Internet comme un ordinateur portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire pour avoir accès au site Web de l'assemblée. Le site Web de l'assemblée est entièrement pris en charge par les navigateurs et les appareils qui utilisent la version la plus à jour des plugiciels applicables. Assurez-vous d'avoir une connexion Internet robuste, de préférence à haut débit, pour participer à l'assemblée.

L'assemblée débutera sans délai à 11 h, heure de l'Est, le 13 avril 2022. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant l'assemblée. Veuillez prévoir amplement de temps pour les procédures d'enregistrement en ligne. Si vous rencontrez des difficultés à accéder à l'assemblée, vous pouvez composer le numéro d'assistance technique qui sera affiché sur la page de connexion de l'assemblée.

Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui assistent à l'assemblée pourront participer à la webdiffusion en direct, poser des questions et voter au cours de l'assemblée en temps réel. Les porteurs de titres non inscrits (bénéficiaires) qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir peuvent participer à la webdiffusion en direct de l'assemblée et soumettre des questions en se joignant en ligne au site Web de l'assemblée; toutefois, ces personnes ne pourront pas voter lors de l'assemblée. Les invités peuvent également participer à la webdiffusion en direct, mais ils ne pourront pas soumettre de questions ni voter.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

En vertu d'une dispense, nous avons choisi d'utiliser la procédure de notification et d'accès pour envoyer les documents relatifs aux procurations aux porteurs de titres pour l'assemblée. La procédure de notification et d'accès est une autre méthode d'envoi qui est plus respectueuse de l'environnement, car elle réduit le volume de papier et les coûts d'impression et d'envoi par la poste de ces documents aux porteurs de titres. Au lieu de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avec la procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, vous recevez le présent avis qui décrit la marche à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé sans frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les procédures de notification et d'accès, veuillez composer sans frais le 1-844-973-0593 (français) ou le 1-844-916-0609 (anglais).

SITES WEB OÙ SONT PUBLIÉS LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Une version électronique de la circulaire est disponible en ligne au www.sedar.com et au www.AGF.com (veuillez naviguer vers « Ressources », puis « Documents de réglementation », et ensuite l'onglet « Documentation pertinente à la réunion des porteurs de titres »). Les documents resteront disponibles sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

VOTE

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, en ligne ou en participant à l'assemblée virtuelle et en y votant. Veuillez vous reporter aux instructions figurant sur votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour savoir comment voter à l'aide de l'une de ces méthodes. Chaque porteur de titres inscrit du GMAF en date du 11 février 2022 aura le droit de voter.

Les porteurs de titres bénéficiaires (non inscrits) (« **porteurs non inscrits** ») qui souhaitent participer et voter à l'assemblée doivent se nommer eux-mêmes comme fondés de pouvoir en suivant les instructions figurant sur leur formulaire d'instructions de vote. Seuls les porteurs de titres inscrits ou les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) peuvent voter lors de l'assemblée. Consulter la rubrique « Participer à l'assemblée virtuelle » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer à l'assemblée. Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent noter que leur vote lors de l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise.

Les porteurs de titres qui ont le droit de voter, mais qui ne peuvent pas assister virtuellement à l'assemblée, sont priés d'exercer leur droit de vote comme suit :

- **Vote par courrier** – Votre procuration remplie, signée et datée ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, peut être livré ou envoyé par la poste à Broadridge Investor Communications Corporation, Data Processing Centre, CP 3700, SUCC Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.
- **Vote par téléphone (Canada et États-Unis uniquement)** – Vous pouvez saisir vos instructions de vote par téléphone au 1-800-474-7501 (français) ou au 1-800-474-7493 (anglais). Vous serez invité à fournir le numéro de contrôle à 16 chiffres situé à côté du nom du fonds sur votre procuration ou votre formulaire d'instructions de vote.
- **Vote par Internet** – Vous pouvez voter par Internet à au www.proxyvote.com en suivant les instructions fournies à l'écran. Vous devrez fournir le numéro de contrôle à 16 chiffres situé à côté du nom du fonds sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote.

Pour être valide et être pris en compte pendant l'assemblée, une procuration dûment remplie ou vos instructions de vote doivent être reçus par Broadridge Investor Communications Corporation au moins 48 heures (hors fins de semaine et jours fériés) avant le début de l'assemblée ou de tout ajournement ou report de celle-ci (la « **date limite de vote par procuration** »).

RECOMMANDATION

AGF, en tant que gestionnaire des catégories Société du GMAF, recommande aux porteurs de titres de voter POUR i) l'élection des administrateurs désignés au conseil d'administration du GMAF; et ii) la nomination des auditeurs et la fixation par le conseil d'administration de la rémunération des auditeurs du GMAF.

COMMENT OBTENIR UN EXEMPLAIRE IMPRIMÉ DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez demander que nous vous envoyions une copie papier de la circulaire, sans frais, comme suit : par Internet au www.proxyvote.com en utilisant le numéro de contrôle à 16 chiffres se trouvant dans la procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé ou en composant le 1-877-907-7643. La copie papier de la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si nous recevons votre demande moins de trois jours ouvrables avant la date limite de vote par procuration mais avant la date de l'assemblée (ou tout ajournement ou report de celle-ci), il se peut que vous ne receviez pas les documents avant la date limite de vote par procuration.

Vous pouvez également demander une copie de la circulaire après la date de l'assemblée et pendant une période d'un an à compter de la date de dépôt de la circulaire au www.sedar.com, et nous vous l'enverrons dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur les catégories Société du GMAF figurent dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, les documents d'aperçu des fonds, les états financiers annuels et les états financiers intermédiaires ainsi que les rapports de la direction sur le rendement des fonds annuels et intermédiaires les plus récents (chacun de ces documents étant intégré par renvoi dans la circulaire). Les porteurs de titres peuvent obtenir ces documents sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'AGF au www.AGF.com, ou sans frais en envoyant un courriel à AGF à tiger@AGF.com, en composant le numéro sans frais 1-800-268-8583 ou en écrivant à AGF à AGF Investments Inc., 55 Standish Court, bureau 1050, Mississauga (Ontario) L5R 0G3.

FAIT à Toronto (Ontario) ce 11^e jour de mars 2022.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITÉE

Par : « *Mark Adams* »
Secrétaire général

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AGF
INVESTMENTS INC. (en tant que gestionnaire de chaque
catégorie Société du GMAF)

Par : « *Mark Adams* »
Secrétaire général